



## Mal-rembourser pars ma mutuelle ucr

Par **roger carpentier**, le **11/06/2009** à **12:02**

Bonjour,de puits fin 2006 votres mutuelle UCR nous rembourse plus avec les feuilles de la sécu ,ils nous dittes vous êtes automatiquement rembourse grâce à la connexion de votre caisse d'assurance maladie.il est donc inutile de nous adresser les décomptes CPAM que vous recevez.  
nous vous adresserons tous les MOIS l'avis des remboursements effectués mes voila pour que nous sommes rembourser quard pour les remboursement 2007 nous avons été rembourser le 30/04/2008pour nous deux 40 remboursements puits pour les remboursement 2008 le premier le 31/07/2008 le deuxiemes le 26/02 /2009 donc 19 remboursements toujours pour les remboursements 2008 , puits plus rien UCR se dit que les personnes agés baucoup on la maladie D'alzheimer,mes pas nous , J'ai donc prix la décision de demander la résiliation des deux contras par lettre recommandes avec A.C.R ,avant les préavis deux 2 mois normalement ,cela est deux mois mes dans ses condition il à pas photos mes en plus UCR nous mes dans un cabiner de recouvrement, cela et le monde à l'envers,ils nous réclame la somme de 2468,86€ pour vous dire que cette mutuelle UCR se moque bien de ses clients pour les prélèvement ils se fond bien tout les mois UCR,profite des personnes agée nous 89 ANS puit 72 ans Pour nous n'allons pas payer 1€ nous sommes dans nos droit aucune pour suites ne peut être faites contre nous vue notre dossier contre UCR pas de mal pour gagner du fric sur le compte de ses clients

Bien cordialement R-C

Par **jeetendra**, le **11/06/2009** à **12:30**

bonjour, pour trouver une issue amiable et surtout équitable au différent vous opposant à votre assureur, contactez sans tarder [fluo]Médiation assurances[/fluo], 1 rue Jules Lefebvre 75431 Paris Cédex 09 téléphone 01 53 21 50 36, ou [fluo]Médiateur du GEMA [/fluo]9, rue de Saint-Pétersbourg - 75008 Paris - Tél : 01 53 04 16 00, courage à vous, cordialement

Par **schtimi62**, le **23/03/2012** à **15:20**

je suis pris a 100 pour 100 mon epouse egalement pour maladie grave j ai arrêté UCR deux mois avant l échéance par lettre recommandé avec accusé de reception et j ai arrêté les prélèvements a la banque  
il mon mis dans un cabinet de recouvrement en fin année ma mutuelle se montait a 1800 euro et la il me reclamait 2800 euro il sont venu chez moi et je leur ai dit que s il m envoyer au tribunal c est moi qui les attaquerai pour arcellement moral depuis plus rien depuis trois ans

Par **roro**, le **26/04/2012** à **20:16**

je suis dans le même cas que schtimi 62 le cabinet de recouvrement a été repris par un autre cabinet et il me renvoie des lettres de rappel c est pareil j attend qu il me mette au tribunal et c est moi qui les attaque au tribunal je deconseil vivement la mutuel UCR autour de moi et sur internet

Par **lili59100**, le **22/06/2013** à **16:43**

moi je suis chez ucr je n'avais jamais eux de soucis avec le remboursement et depuis peux il me disent qu'il faut que j'envois mes décompte et j'ai un delais d'une semaine après ma consultation aussi non il rembourserais pas mais les décompte la secu nous les envois tout les trimestre il me disent que c'est trop tard . du coup je n'ai plus de remboursement de leur part et je n'arrive plus à accéder à mon espace personnel sur internet. mais par contre il me preleve toujours . j' ai hate de résilier.